

# Centrale électrique du Ricanto et son approvisionnement

# AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

## du 19 avril au 24 mai 2021

### LE PROJET PRÉSENTÉ À LA CONCERTATION

Le projet de centrale électrique du Ricanto vise à construire une centrale de production d'électricité à Ajaccio en Corse.

Le projet porté par EDF Production Électrique Insulaire comprend l'installation d'une centrale «moteurs» multi-combustible de 110 MW, complétée par une turbine à combustion de 20 MW. Il permettrait ainsi de couvrir les besoins en électricité du bassin d'Ajaccio, de pérenniser les emplois et l'activité industrielle sur le site et de participer à l'équilibre du mix énergétique corse aux côtés des énergies renouvelables et des liaisons électriques avec l'Italie. Ce nouvel équipement sera ainsi adapté aux enjeux de la Corse du XXI<sup>ème</sup> siècle en termes de prise en compte de l'environnement, de transition énergétique et d'accompagnement sociétal.

Le remplacement de la centrale du Vazzio par un autre outil est inscrit à la Programmation pluriannuelle de l'énergie de Corse approuvée en 2015, laquelle prévoit également la réalisation d'une infrastructure d'alimentation en gaz naturel de la Corse pour approvisionner les centrales de production d'électricité, de Lucciana en Haute Corse et la future centrale du Ricanto en Corse du Sud. Le projet de réalisation d'une infrastructure d'alimentation en gaz naturel de la Corse est mené par l'Etat.

### LE CADRE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Conformément au Code de l'environnement, en tant qu'équipement industriel d'un coût supérieur à 300 Millions d'Euros (art.L121-8 et R 121-2), le projet de centrale de production d'électricité du Ricanto a fait l'objet d'une saisine de la Commission nationale du débat public le 27 octobre 2020. Par sa décision du 4 novembre, la CNDP a demandé que cette saisine soit « complétée par celle de l'autorité publique qui a pris l'initiative du projet d'infrastructures d'alimentation au gaz naturel de la Corse », la Direction générale de l'énergie et du climat au ministère de la Transition écologique (« DGECE »).

Dans sa séance du 2 décembre 2020, la CNDP a pris acte de la saisine par les deux maîtres d'ouvrage, a décidé qu'il y a lieu d'organiser une concertation préalable dont elle définira le périmètre et les modalités, et a désigné Madame Zita ETOUNDI (chef d'entreprise) et Monsieur Bernard-Henri LORENZI (retraité) « garants de la concertation préalable sur le projet de construction de nouveaux moyens de production multi-combustible sur le site du RICANTO à AJACCIO » (décisions de la CNDP disponibles sur le site internet [www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)).

Neutres et indépendants, les garants sont chargés de s'assurer du bon déroulement de la concertation.

Les participants peuvent s'adresser à eux :

- Par mail : [zita.etoundi@garant-cndp.fr](mailto:zita.etoundi@garant-cndp.fr) ; [bernard-henri.lorenzi@garant-cndp.fr](mailto:bernard-henri.lorenzi@garant-cndp.fr)
- En écrivant à : CNDP, 244 Boulevard Saint-Germain 75007 Paris

### L'OBJET ET LE PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION

Conformément au Code de l'environnement (article L 121-15-1), la concertation préalable permettra notamment de débattre de l'opportunité, des objectifs, des caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permettra, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris l'absence de mise en œuvre du projet. Elle portera aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

**Communes concernées par la concertation préalable :** Ajaccio, Appietto, Afa, Alata, Bastelicaccia, Cauro, Cuttoli-Corticchiato, Eccica-Suarella, Grosseto-Prugna, Peri, Sarrola-Carcopino, Tavaco, Valle-di-Mezzana et Villanova.

### DURÉE ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION

La concertation préalable se déroulera du 19 avril au 24 mai 2021.

Le site [www.centraleduricanto.fr](http://www.centraleduricanto.fr) regroupera les informations relatives au projet. Il permettra notamment de télécharger le dossier de concertation et la brochure d'information. Il présentera les modalités de participation proposées au public et sera régulièrement mis à jour pour rendre compte du déroulement de la concertation.

Les personnes intéressées pourront :

#### ■ déposer leurs contributions, avis et questions pendant toute la durée de la concertation :

- sur le registre numérique : [www.centraleduricanto.fr](http://www.centraleduricanto.fr)
- sur les registres papier mis à disposition dans les mairies des communes concernées
- en écrivant à EDF PEI, Centrale du Vazzio – ZI du Vazzio – 20000 Ajaccio

#### ■ échanger avec les porteurs de projet les 21, 22 et 23 avril 2021

- le matin de 9 h à 12 h lors de permanences téléphoniques en contactant le 04 95 29 73 50
- l'après-midi sur des lieux fréquentés du public.

#### ■ participer aux réunions publiques et ateliers de la concertation :

- Lundi 19 avril 2021 à 17h00 : réunion publique de lancement
- Mercredi 21 avril 2021 à 17h00 : réunion sur l'approvisionnement de la centrale en combustibles
- Samedi 24 avril 2021 à 9h30 : Atelier sur les caractéristiques techniques du projet et l'approvisionnement de la centrale
- Samedi 24 avril 2021 à 14h30 : Atelier sur les effets environnementaux du projet et ses enjeux socioéconomiques
- Mardi 18 mai 2021 à 17h00 : réunion publique de clôture

Toutes les réunions seront retransmises sur internet. En fonction du contexte sanitaire du moment, l'accès aux salles pourrait être limité voire interdit. Toute personne intéressée pour participer à l'une ou l'autre des réunions, devra s'inscrire sur le site [www.centraleduricanto.fr](http://www.centraleduricanto.fr) rubrique « La concertation ». Chaque personne inscrite recevra avant la réunion un mail ou un sms précisant les modalités de sa participation.

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, les garants transmettent leur bilan aux maîtres d'ouvrage qui le publieront sur le site internet de la concertation. Ce bilan sera également publié sur le site internet de la Commission nationale du débat public et sera joint au dossier d'enquête publique du projet.

Les maîtres d'ouvrage publieront dans un délai de deux mois à compter de la publication du bilan des garants sur le site internet de la concertation, les mesures qu'ils jugent nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

### INFORMATIONS

[www.centraleduricanto.fr](http://www.centraleduricanto.fr)